République Française Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE SILTZHEIM

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2012 à 19h00 en salle du conseil de la mairie de SILTZHEIM

Convocation en date du 28 novembre 2012

Présents :

Maire et Président de Séance : M. WAGNER Pascal.

Adjoints: Mme SCHORP Suzanne, MM. MULLER Victor, SCHMITT Roland, SCHMITT

Sébastien

Conseillers Municipaux: Mmes ALBRECHT Frédérique, LOBERMAYER Sévérine, MM. DIEFFENTHALER Armand, FISCHER Stéphane, KISTNER Yves, STEIN Richard, WERGUET

Bertrand.

- Absents excusés : /.
- Absents excusés ayant donnés pouvoir :
 - Mme JEANNOT Rachel à Mme LOBERMAYER Sévérine.
 - Mme GREFF Hildegarde à M. STEIN Richard.
- > Absents non excusés : Mme VERDUN Nadine.

Membres en exercice: 15 Membres présents : 12 Membres absents : 3 Pouvoirs :

11/ RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE CHARLES KRAYANOFF.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante son souhait de procéder au renouvellement des tarifs de location de la salle Charles KRAYANOFF et de la taxe de ramassage desdéchets non-ménagers exigible à chque réservation des locaux, suite à la mise à dispositions des locatires d'un bac-poubelle de 660 L. En effet, les tarifs de location de la salle Charles KRAYANOFF n'ont jamais été revalorisé depuis le passage du franc à l'euro.

• TAXE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS NON-MÉNAGERS:

VU la délibération du 24 mars 2006 ; **VU** l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal,

> A l'unanimité;

DÉCIDE de fixer la taxe de ramassage des déchets non-ménagers à 20,00 € TTC pour toute location de la salle Charles KRAYANOFF.

DIT que cette taxe sera à régler par le futur locataire à la réservation de la salle Charles KRAYANOFF. **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du 24 mars 2006.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE CHARLES KRAYANOFF :

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU le projet de contrat de location sousmis à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal,

> A l'unanimité;



DÉCIDE d'instaurer les forfaits et tarifs suivants :

• Forfait « Week-end »: réservation du vendredi matin 08h00 au lundi suivant 19h00.

Salle entière avec accès au bar et à la cuisine, inclut la mise à disposition de la vaisselle			
Réservation	Nettoyage	Taxe de ramassage déchets	Total
430,00 € TTC	110,00 € TTC	20,00 € TTC	560,00 € TTC

Demi-salle avec accès au bar et à la cuisine, inclut la mise à disposition de la vaisselle)			
Réservation	Nettoyage	Taxe de ramassage déchets	Total
330,00 € TTC	110,00 € TTC	20,00 € TTC	460,00 € TTC

• Forfait « Journée » : réservation en semaine de 08h00 du matin au matin suivant 08h00.

Salle entière avec accès au bar et à la cuisine, inclut la mise à disposition de la vaisselle			
Réservation	Nettoyage	Taxe de ramassage déchets	Total
330,00 € TTC	110,00 € TTC	20,00 € TTC	460,00 € TTC

Demi-salle avec accès au bar et à la cuisine, inclut la mise à disposition de la vaisselle)			
Réservation	Nettoyage	Taxe de ramassage déchets	Total
230,00 € TTC	110,00 € TTC	20,00 € TTC	360,00 € TTC

■ Forfait « Association » : réservation du vendredi matin 08h00 au lundi suivant 19h00 : exclusivement réservé aux associations ayant leur siège social au sein de la commune

Salle entière avec accès au bar et à la cuisine, inclut la mise à disposition de la vaisselle			
Réservation	Nettoyage	Taxe de ramassage déchets	Total
0,00 € TTC	110,00 € TTC	20,00 € TTC	130,00 € TTC

DÉCIDE de fixer les règles suivantes :

- Tous les locataires devront déposer en sus de la réservation une caution de 800,00 € TTC.
 Celle-ci lui sera rétrocédée en totalité ou pour part à l'issue de l'état des lieux contradictoire établi à la sortie des locaux.
- Une réservation ne sera validée que suite à la présentation sous 30 jours par le locataire d'une attestation responsabilité civile tous dommages.
- Un état des lieux contradictoire sera effectué à la sortie des locaux par un représentant de la commune et du locataire.

DÉCIDE d'instaurer un tarif préférentiel pour les habitants de SILTZHEIM. Les fêtes familiales personnelles pour les habitants de la commune de SILTZHEIM ou leurs enfants soit : mariages, baptêmes, communions, noces d'or, décès, confirmations et anniversaires pourront bénéficier d'un tarif préférentiel avec une remise de 50% du tarif de la location, le tarif du nettoyage et la redevance pour les ordures ménagères restant dues à 100%. Toute autre location est exclue de ce dispositif.

DIT qu'un locataire est considéré comme un habitant de SILTZHEIM s'il remplit les conditions suivantes : inscrit sur le fichier population de la commune.

PRÉCISE que le nettoyage des locaux, désormais facturé aux locataire, consistera en le nettoyage des sols, des sanitaires, vitres et mobiliers à l'exclusion de la vaisselle et des équipements de cuisine qui resteront à charge du locataire.

VALIDE le projet de contrat de location soumis à l'assemblée délibérante.

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAVERNÉ

Pour extrait conforme, le 12 décembre 2012 Le Maire,





Certifiée exécutoire Compte tenu de la publication Et de la réception en S/P SILTZHEIM, le 12 décembre 2012

